



## LES MATELLES

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUIN 2020

\* \* \*

L'an deux mille vingt, le mercredi 17 juin, à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa séance, sous la Présidence de : Monsieur Alain BARBE, Maire ;

Mesdames Dominique SÉÉBOLD, et Véronique DULAC ; Messieurs Christian AMAT et Pierre ADER ; Adjoint.e.s au Maire.

Mesdames Corinne CABANE, Oriane CAMPOS, Faustine DELAMBRE, Anne DELTOUR, Hafida EI GUEDARRI, Gwenaëlle GUERLAVAIS, Nadège ISSERT, Dominique STEWART.

Conseillères Municipales

Messieurs Bertrand BONNARD, Cédric GARNIER, Nicolas MAURIN, Gauthier SIFANTUS,

Marc SOLER, Christian CAYSSIOLS

Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : M. Pierre ADER

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BARBE, Maire.

Monsieur le Maire fait état de la démission de Monsieur Romaric VINCENT, et de son remplacement par le suivant sur la liste : Monsieur Christian CAYSSIOLS.

Après appel des présents et signature de la feuille de présence,

#### SECRETAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un.e secrétaire pris.e au sein du conseil municipal :

M. Pierre ADER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour est ainsi présenté :

### Décisions du Maire

Prises en application de l'Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

	Libellé	Date de signature	Nom du Fournisseur	Objet	Montant HT
1	Devis	28/05/20	ABIS	MAIL ELUS	3 161 ,98 €
2		28/06/20	ABIS	ANTENNES WIFI ECOLE	1 232 ,80€
3		02/06/20	CIRANNA	TRAVAUX AMENAGEMENT LOCAL ANCIENNE POSTE <b>SUITE DEMANDE DGD VOTE EN 2018/ 2019</b>	39 398,00 €
		02/06/20	TP SONERM		9 129,20 €

4				AMENAGEMENT TERRASSEMENT ECOLE <b>Attribution Marché urgence COVID</b>	
5		06/06/20	CLIMAVIE	INSTALLATION CLIMATISATION CANTINE	12 348,64 €
6		08/06/20	CLIMAVIE	LOT PLOMBERIE ET ELECTRICITE	7 812,67 €
7		08/06/20	CIRANNA	TRAVAUX OUVERTURE FENETRE ECOLE	800,00 €
8		17/06/20	ARNAUD BORY	SITE INTERNET	3 845 ,00€
9		12/06/20	Police municipale / état	Signature d'une convention. Procès- Verbal Electronique	

## Ordre du jour :

Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2020

	Approbation du Compte rendu du 27 mai 2020
	Information sur les décisions du Maire prises par délégation
N°1	Demande de subvention DRAC
N°2	Vote des taux d'imposition directe 2020
N°3	Création d'un poste Adjoint.e technique
N°4	Mise à jour du tableau des effectifs

### Approbation du Compte rendu du 27 mai 2020

*Le Conseil Municipal :*

#### **DECIDE**

✓ *D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2020 ;  
A la majorité des membres présents et représentés.*

**Résultat du vote :**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Arrivée de Gautier Sifantus à 18h 40**

**Délibération N°2020-06-17-1- demande de subvention auprès de la DRAC**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SÉÉBOLD qui présente le cadre du renouvellement de la demande de subvention DGD auprès de la DRAC, pour l'extension des horaires. Cette aide peut être utilisée pour rémunérer du personnel, ce qui a permis, depuis l'ouverture de la médiathèque, d'augmenter l'ouverture au public en passant de 13 à 24 h, 6 jours sur 7, et également une ouverture tout au long de l'année.

Cette aide est reconductible pour la 4ème année.

Le montant est variable selon les années, selon les fonds et l'attribution de la DRAC.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame SÉÉBOLD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve**-la demande de subvention auprès de la DRAC
- **Sollicite** la DGD la plus élevée possible

**Résultat du vote : à l'unanimité**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération N°2020-06-17-2- Fixation des taux d'impôt direct 2020-**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre ADER, adjoint aux finances, qui présente l'Etat n°1259 COM de l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des impôts

Vu les lois de Finances annuelles

Vu l'Etat MI n°1259 portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes.

Considérant que l'équilibre du budget nécessite 952 105 € de recettes fiscales.

Il propose de maintenir des taux identiques à ceux de l'année précédente.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition directe pour 2020 comme suit :

Les taux étant identiques à ceux de l'année précédente.

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES NOTIFIEES	PRODUIT ATTENDU
HABITATION	14.58	14.58	3 572 000	520 798
FONCIER BATI	18,36	18,36	2 192 000	402 451
FONCIER NON-BATI	105,70	105,70	27 300	28 856
<b>TOTAL</b>				<b>952 105</b>

**En raison de la suppression de la taxe d'habitation, compensée par une dotation de l'état, le vote des taxes directes se présente comme suit :**

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES NOTIFIEES	PRODUIT ATTENDU
HABITATION	14.58			
FONCIER BATI	18,36	18,36	2 192 000	402 451
FONCIER NON-BATI	105,70	105,70	27 300	28 856
<b>TOTAL</b>				<b>431 307 €</b>

La commune, en attente de notification de la part de l'Etat, devrait percevoir un montant équivalent au produit attendu de la taxe d'habitation en compensation.

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°2020-06-17-3- création d'un poste d'adjoint.e technique**

En raison des besoins de service, le conseil municipal est appelé à voter la création d'un poste au service technique pour exercer ses missions auprès des écoles communales.

**Monsieur le Maire rappelle :**

- Le conseil municipal crée et supprime les postes par délibération (article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).
- Une délibération ne doit pas comporter indication du nom de l'agent qui sera recruté.
- C'est le maire qui procède au recrutement et nomme sur les emplois créés par le conseil municipal (article 40 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint.e technique

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°2020-06-17-4- Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite à la création du poste d'adjoint.e technique, le tableau des effectifs est mis à jour.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la mise à jour du tableau des effectifs

Résultat du vote : l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Sujets d'actualité**

Présentation de l'actualité des travaux réalisés sur la commune

- Travaux d'Electrification du chemin des Moularès.
- Travaux de création d'un escalier, travaux réalisés en régie municipale.
- Travaux de construction du WC public au Clos St Paul, réalisés en travaux en régie.
- Travaux préparatoires de terrassement et de micro pieux pour l'agrandissement de l'école élémentaire.

- Le 8<sup>ème</sup> poste d'enseignant.e en classe élémentaire a été attribué à la commune pour son établissement scolaire.
- Travaux d'agrandissement de l'école menés dans le cadre d'un marché public d'urgence en raison de la crise sanitaire.
- DETR de 57% pour l'aménagement de l'ancienne poste.
- Pour la rentrée du 22 juin 2020, tous les enfants sont sensés rentrer en classe. Le nouveau protocole a été communiqué.

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20. Monsieur le Maire déclare la séance close.***

Le Secrétaire de Séance  
Pierre ADER

Le Maire  
Alain BARBE

